ADMINISTRATION SUPÉRIEURE
DES ILES WALLIS ET FUTUNA

# MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES

# CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

| POUVOIR ADJUDICATEUR |
| --- |
| Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna |

| MAITRISE D'ŒUVRE |
| --- |
| Service des Travaux Publics |

| OBJET DU MARCHE |
| --- |
| **FOUNITURE DE MATERIAUX POUR LA REHABILITATION D'HABITATIONS INSALUBRES SUR L'ÎLE DE FUTUNA** |

| PROCEDURE LEGALE |
| --- |
| Marché passé en vertu des dispositions du décret n°57-818 du 22 juillet 1957 fixant les règles générales applicables aux marchés passés au nom des groupes de territoires, territoires et provinces d'outremer |

# I - PREAMBULE

## *I.1 OBJET DU MARCHE*

Les stipulations du présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) a pour objet de décrire l'ensemble des matériaux nécessaires à la réhabilitation d'habitations insalubres situées sur les îles de Wallis et Futuna. De nombreux logements sur les îles de Wallis et de Futuna sont dans un état délabré, voire insalubre. Ces logements nécessitent l'achat de matériaux afin de les rénover. Les causes de cet état de délabrement sont d'origines différentes, c'est pourquoi il est nécessaire de disposer d'un panel très large de matériaux dans tous les corps de métiers. Un bordereau des prix unitaires vient compléter le présent C.C.T.P. Celui-ci n'est pas exhaustif et il pourra être demandé, dans chaque lot, des matériaux différents ou complémentaires afin d'adapter les travaux aux besoins constatés sur chaque logement.

### *I.1.1 Désignation des lots juridiques*

Les fournitures sont divisées en 7 lots :

- Lot n°01 : ciments et aciers
- Lot n°02 : Parpaing
- Lot n°03 : Charpente en bois/couverture/plafond
- Lot n°04 : Revêtement sol et mur
- Lot n°05 : Menuiserie bois/aluminium/pvc
- Lot n°06 : Électricité
- Lots n° 07 : Évacuation /plomberie / équipement sanitaire

Les candidats pourront répondre pour un lot ou pour plusieurs lots séparément.

### *I.1.2 Approvisionnement en matériaux de tous les lots*

Les matériaux de chaque lot seront livrés sur les différents sites d'intervention à Futuna. Les prix du bordereau des prix unitaires doivent inclure la livraison à Futuna. Le site de livraison sera indiqué au fournisseur au moment de la commande.

### *I.1.3 Admission des fournitures pour tous les lots*

Les matériaux à livrer sur site ne pourront être déposés qu'en présence d'un agent du service des travaux publics de Futuna. Celui-ci sera chargé de vérifier :

- Les caractéristiques, qualité et conformités des matériaux et fournitures
- La conformité de la livraison par rapport au bon de commande
- Les sacs endommagés ou altérés seront refusés
- Les matériaux endommagés ou altérés seront refusés

Le bon de commande sera signé à la livraison par le fournisseur et par le service des travaux publics. Aucun paiement ne sera effectué sans cette double signature. En cas de désaccord sur la quantité ou la qualité des produits la marchandise ne sera pas déposée.

### *I.1.4 Mise au point des quantités pour tous les lots*

La liste des fournitures mentionnées dans le bordereau des prix unitaires (BPU) afférent à chaque lot n'est pas exhaustive et pourra variée ou être complétée selon les travaux à réaliser sur chaque logement insalubre. La liste des matériaux et la quantité nécessaire sera précisée à l'attributaire à chaque bon de commande. Le soumissionnaire pourra proposer une remise sur chaque bon de commande.

# I. LOT N°01 CIMENT / ACIER

## *1.1 GENERALITES*

Ce lot concerne la fourniture des matériaux de gros œuvre et de maçonnerie nécessaires aux prestations suivantes :

- La mise en œuvre de rampes d'accès à personnes à mobilité réduite
- La réalisation de dalles et/ou de chapes
- La réalisation de murs porteurs ou de murs de séparation

Ces travaux n'ayant pas un caractère limitatif, les matériaux et matériels nécessaires seront décrits avec précision dans le bon de commande.

## *I.2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES*

**Ciment**

Les caractéristiques du ciment doivent être du Portland (CPJ-CEM II //B 32.5). Le ciment de Fidji est interdit.

**Aciers**

Les aciers ronds pour armatures qu'ils soient en acier doux ou à haute adhérence de caractéristique Fe500. Ils auront l'aspect correspondant à l'état brut du laminage, torsadé ou rond lisse. Les surfaces doivent être exemptes de graisse ou de rouille non adhérente.

# II. LOT N°02 PARPAING

## II.1 Généralité

Ce lot concerne la fourniture d'agglos pour les montages des murs extérieurs et les séparations intérieures.

**Agglomérés**

Ils seront fabriqués localement en mortier de ciment qu'avec du « poussier » de concassage. **Les agglos issus de mortier de ciment avec du sable corallien est strictement interdit**. Ils devront présenter des faces planes dont les tolérances maxima seront de plus ou moins 2 mm sur les petites faces et plus ou moins 4 mm sur les grandes faces. Les faces seront suffisamment rugueuses pour assurer l'adhérence des enduits. Les agglomérés creux ou pleins seront obligatoirement fabriqués en béton vibré.

Les dimensions des agglomérés pourront être de dimension :

- 20 x 20 x 40 cm
- 15 x 20 x 40 cm
- 10 x 20 x 40 cm

# III. LOT N° 03 CHARPENTE EN BOIS/COUVERTURE

## *III.1 GENERALITES*

Ce lot concerne la fourniture des matériaux de charpente et de couvertures nécessaires aux prestations suivantes :

- Pose de tôles
- Pose d'éléments de charpentes
- Pose de faux-plafonds avec trappe de visite
- Pose de bandeaux, planches de rives ou égout

- Pose de gouttières en PVC 33
- Pose de descentes eaux pluviales en PVC Ø 120
- Pose de feuille de cisalation
- Clous, vis, boulons, etc permettant la mise en œuvre dans de bonnes conditions des prestations sus-visées

Ces travaux n'ayant pas un caractère limitatif, les matériaux et matériels nécessaires seront décrits avec précision dans le bon de commande.

## *III.2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES*

### *III.2.1 Nature et qualité des matériaux pour la charpente*

1) Provenance et résistance

Bois de catégorie III selon les règles CB 71

Bois de classe C18 suivant la norme NF B 52-001-5

2) Bois de charpente

Les bois de charpente seront de première qualité, abattus en bonne saison, sans aubiers, sains, d'un grain fin dur et serré, de droit fil et non tranchés, sans gerçures ou autres défauts. Ils seront équarris à vives arêtes, sans flache et devront être parfaitement secs.

Il ne devra être employé que des bois neufs ; tout bois qui, avant mise en œuvre portera trace de tenon, mortaise, entaille ou trou sera considéré comme vieux bois.

Le pourcentage d'hygrométrie doit être égal ou inférieur à 15 %

À défaut d'autres précisions, les bois devront répondre aux conditions ci-après citées :

Bois de catégorie 2 (bois apparents) :

Bois de choix ne présentant aucune trace d'échauffure ni de pourriture ni de dégâts causés par les insectes (seules les piqûres noires peuvent être tolérées) sciés à arêtes vives.

Pente générale du fil admise sur une face : 12 % au maximum, ne pouvant excéder localement 20 %. Les nœuds sains et adhérents non groupés de 40 mm de diamètre au maximum seront acceptés. Quelques fentes superficielles aux extrémités seront tolérées. Toutes faces vues, rabotées et à vives arêtes avec coupes rognées.

Bois de catégorie 3 (bois non apparents) :

Bois sain ne présentant aucune trace d'échauffure ni de pourriture ni de dégâts causés par les insectes (seules les piqûres noires peuvent être tolérées), sciés à vives arêtes.

Pente du fil admise sur une face 18 % maximum, ne pouvant excéder localement 25 %. Les nœuds sains et adhérents seront acceptés. Les fentes aux extrémités des pièces et les flaches accidentelles seront tolérées. Épaisseur moyenne des accroissements inférieurs à 10 mm.

### *III.2.2 Protection anticorrosion des pièces métalliques*

Pièces métalliques

Les boulons, tire-fond, connecteurs et clous et vis seront en acier galvanisés.

### *III.2.3 Admission*

Tous les bois de charpente ayant subi une déformation en cours de transport seront éliminés.
Les pièces présentant lors de la réception des défauts ou des vices qui n'auraient pas été aperçus avant montage seront, même après mise en place, retirées.

### *III.2.4 Protection fongicide et insecticide*

Les bois pourront être traités d'origine (type RADIATA ou équivalent). Pour les bois non traités, la protection fongicide et insecticide sera réalisée au moyen de produits de préservation agréés

### *III.2.5 Bandeaux en bois*

Planches de rive et d'égout en bois de sapin traité H3, parfaitement rabotées sous toutes les faces

### *III.2.6 Fourniture des éléments de couverture suivants :*

- Tôles en acier galvanisé pré laquée avec traitement anticorrosion sur les 2 faces par un revêtement en alliage Aluminium/zinc de 150 g/m² bénéficiant d'une garantie décennale « recto verso » pour tenue et percement, épaisseur 63/100e. Coloris selon choix maître d'ouvrage.
- Tôles de rive en acier pré peinte de 63/100e
- Gouttières *à joint ½ ronde* en PVC 33
- Profilés coudés ou droits en PVC Ø 100 pour les descentes EP
- Accessoires profilé gouttière, Naissances extrémités gauche/droite, Jonction, Fond de gouttière, Colliers, moignons et branchement sur regard EP, support de fixation inoxydables.
- Feuille de sisalation double face, de 200 microns d'épaisseur
- Vis anticyclonique de fixation adaptées à l'environnement (air salin), et selon les règlements en vigueur.
- Lames en lambris PVC de 100 × 10mm de couleur blanche de classement au feu M1, creuses, à double paroi, en Polychlorure de Vinyle pour faux plafonds. Elles seront choisies parmi celles des marques réputées, offrant toutes les garanties de conformité avec les normes et réglementations françaises ou européennes.
- grilles de ventilation en PVC

# IV. LOT N° 04 REVÊTEMENTS SOLS ET MURS, PEINTURE

## *IV.1 GENERALITES*

Ce lot comprend la fourniture des matériaux nécessaires aux prestations suivantes :

- Application en une ou deux couches de peinture
- Pose de faïence dans les salles-de-bain et cuisine
- Pose de carrelage au sol
- Pose de plinthes
- Mise en œuvre d'un ragréage pour la préparation des supports
- Ponçage des supports

Ces travaux n'ayant pas un caractère limitatif, les matériaux et matériels nécessaires seront décrits avec précision dans le bon de commande.

## *IV.2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES*

### *IV.2.1 Normes et Réglementation*

Toutes les prescriptions, normes et règlements seront applicables à la date de la remise des offres et en particulier :
Les documents techniques unifiés : (et en particulier) : N 52.1 – Revêtements de sol scellés et N55 – Revêtements muraux scellés
Les normes françaises : NF P 61 311 – Carreaux de grès cérame (spécifications communes)
Les cahiers du C.S.T.B. : (et en particulier) ceux concernant les revêtements de murs scellés, les revêtements de sols scellés.
Toutes les peintures devront être de qualité M2 et non toxiques

### *IV.2.2 Nature et qualité des matériaux*

Les matériaux et fournitures seront conformes aux prescriptions des normes françaises en vigueur à la date de livraison. Tous les matériaux et fournitures seront de première qualité garantie.
Le fournisseur sera tenu de fournir tous les échantillons qui lui seront demandés et de se conformer aux choix établis par le Maître d'ouvrage.

### *IV.2.3 Prescriptions particulières pour les sols et murs scellés*

Les coloris des revêtements de sols et murs seront au choix du maître d'ouvrage. Une palette des couleurs de carrelage devra être présentée pour approbation du maître d'ouvrage avant de passer commande.

### *IV.2.4 Caractéristiques techniques*

Grès cérame vitrifié pour les sols :
Dureté MOHS voisine de 7 ; Porosité inférieure à 2,5 % ; Densité environ 2,3 ; Coefficient de dilatation thermique : 5 × 10 × 6 ; Conductibilité thermique 0,9 Kcal/m/h/C ; Module d'élasticité 300.000 à 400.000 kg/cm2 ; Résistance à l'écrasement 1500 kg/cm2 ; Résistance à la flexion 250 kg/cm2.
Plinthes aux dimensions et à la qualité identique aux carreaux retenus

Grès émaillé 20/20 surfaces verticales :
Dureté MOHS 6/8 ; Absorption d'eau inférieure à 1 % ; Résistance à la flexion 300 à 350 kg/cm2 ; Résistance à l'usure (PFI) classe 4

Peintures : Les peintures seront acryliques, vinylique/Alkyde ou glycérophtalique selon le support
Les fiches techniques du fabricant notamment en ce qui concerne la nature et la quantité de diluant nécessaire à chaque couche suivant le système d'application seront transmises au maître d'ouvrage.

# V. LOT N° 05 MENUISERIE BOIS ET ALUMINIUM

## *V.1 GENERALITES*

Ce lot comprend la fourniture des matériaux nécessaires aux prestations suivantes :

- Mise en place de portes d'entrée bois ou aluminium
- Mise en place de portes intérieures en bois
- Mise en place de fenêtres en bois ou aluminium
- Mise en place de louvres
- Mise en place de moustiquaires

Ces travaux n'ayant pas un caractère limitatif, les matériaux et matériels nécessaires seront décrits avec précision dans le bon de commande.

## *V.2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DES MENUISERIES BOIS*

### *V.2.1 Spécifications techniques particulières*

**Provenance – qualité et préparation des matériaux**

Les bois devront être de droit fil, exempts ou purgés de toute altération, trace de pourriture et d'échauffures, de nœuds vicieux ou non adhérents, de dégâts d'insectes, de fentes d'abattage.
Les taux d'humidité moyens, au moment de la mise en œuvre, ne doivent pas dépasser 15 % pour les bois massifs et menuiseries courantes.
Les bois étuvés ou séchés artificiellement ne seront acceptés qu'à la condition qu'ils aient conservé leur aptitude à l'emploi. Ils doivent être sciés à vives arêtes, la pente générale du fil admise sur une face ne dépassera pas 7 % au maximum et ne pourra excéder localement 10 %.

**Traitement et préservation des bois**

Toutes les parties des bois en scellement dans les murs ou en contact avec les maçonneries et en principe toutes les parties cachées du bois subiront obligatoirement avant la pose une application de produit de protection, de produit antiseptique reconnu efficace à la fois contre la pourriture, les maladies cryptogamiques et les termites.

**Articles de ferrage**

Les articles destinés au ferrage des menuiseries, pattes à scellement ou visseries, devront correspondre aux nécessités du travail à effectuer et être proportionnés au poids et usage des menuiseries. Ils seront en outre de type « Robuste » et de première qualité. Ces articles doivent être conformes aux normes et comporter le poinçon de la marque de qualité S.N.F.Q.

**Fers de fixation**

Les surfaces des fers devront être exemptes de pailles, fentes, criques ou autres défauts préjudiciables à leur emploi. Toute réparation ayant pour effet de masquer les défauts est interdite.

**Jeux et réception des menuiserie**

Toute menuiserie ayant pris du gauche avant la livraison sera remplacée.

**Quincailleries**

Provenance de marques connues, à soumettre au choix du maître d'ouvrage, elle devra permettre un fonctionnement doux, silencieux, ne nécessitant que peu d'entretien.
Dispositif de fermeture robuste et étanche, empêchant toute condamnation depuis l'extérieur, poignées de manœuvre en aluminium anodisé, etc.

**Menuiseries**

Les bois seront parfaitement dressés ; les rives seront droites et sans épaufrures ; les assemblages seront bien ajustés. Il ne sera toléré aucune pièce rapportée, ni l'emploi de colle ou mastic pour cacher les vices ou malfaçons.
Blocs portes intérieures :

Les portes doivent être de type coupe-feu d'une demi-heure minimum de tenue au feu.

### *V.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DES MENUISERIES ALUMINIUM*

## *V.3.1 Spécifications techniques particulières*

Les menuiseries extérieures aluminium ou métalliques devront répondre aux normes françaises et européenne en particulier :
*Les normes AFNOR : (et en particulier)*
NF.P 24.301 Spécifications techniques des fenêtres et portes-fenêtres métalliques.
NF.P 24.351 Protection contre la corrosion des fenêtres et portes fenêtres métalliques.
NF.P 26 Quincaillerie.
NF.P 85.301 Joints profilés utilisables dans les façades légères. Matériau à base de caoutchouc ou élastomère analogue.
NF.A 50.411 Caractéristiques des profilés en alliage d'aluminium.
NF.A 91.450 Anodisation de l'aluminium et de ses alliages propriétés caractéristiques.

*Les règles professionnelles : (et en particulier)*
Règles professionnelles pour la fabrication et la mise en œuvre des menuiseries extérieures en profilés d'aluminium.
Règles NV 65 et N 84 définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions.
Recommandations professionnelles concernant l'utilisation des mastics pour l'étanchéité de joints.

## *V3.2 Étanchéité*
L'exécution des ouvrages devra répondre aux critères d'essais du Centre d'Études et de Recherches de la Fenêtre et de la Façade (C.E.R.F.F.). Toutes les menuiseries devront correspondre aux classes minimales suivantes :
- A3 : perméabilité à l'air,
- EE ou E3 : étanchéité à l'eau,
- V2 : résistance à la pression des vents.

## *V.3.3 Qualité des ouvrages*
Les menuiseries métalliques seront composées à partir de profils extrudés en alliage d'aluminium répondant à la norme NF.A 50-411 première catégorie, qualité agréée. Ceux-ci seront pleins ou tubulaires selon les normes du fabricant et les conditions climatiques du site. Dans les ouvrants à battue, le système devra toujours avoir un double battement. Les profils dormant et ouvrant comporteront des logements pour joints à lèvres assurant une parfaite étanchéité à l'air et à l'eau. Les feuillures seront en conformité avec le D.T.U. 39-4 et la norme 24.301. Les menuiseries seront composées de cadre dormant de 42 mm d'épaisseur.

## *V.3.4 Finition*
a) Laquage :
Les profilés des châssis et portes seront laqués à partir de résine thermodurcissable polymérisée à moyenne température. Teinte RAL au choix du maître d'ouvrage.
b) Finition des quincailleries :
La protection des quincailleries sera de qualité équivalente à celle des matériaux de la fenêtre (NF.P 24.351). Anodisé incolore ou noir, au choix du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

Les éléments de tôlerie seront anodisés ou laqués dans les teintes définies par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.

### *V.3.5 Quincaillerie et Accessoires*

La quincaillerie sera de première qualité et conforme aux normes d'essais 20.501 et 20.302. Elle sera parfaitement adaptée au type de menuiserie et selon les prescriptions des documents techniques de mise en œuvre du fournisseur.

### *V.3.6 Précautions à prendre contre les contacts hétérogènes*

Il y aura lieu d'éviter tout contact avec l'acier afin de ne pas provoquer un couple galvanique et avec tout produit en général qui entraînerait des altérations de l'aluminium.
La teneur en chlorure du béton devra être inférieure à 0,5 % (dans le cas de préfabrication).

### *V.3.7 Éléments de Tôleries*

Ils seront réalisés en tôle d'aluminium, alliage 5005 ou équivalent. Ils comporteront tous les accessoires et raidisseurs nécessaires à leur bonne tenue pour les éléments en aluminium.

### *V.3.8 Porte simple battante en aluminium. 1,00 × 2,10 ml*

Ensemble bloc porte simple en aluminium, finition laquée.
Le battant est vitré en partie haute, et en tôle en partie basse, Le cadre fixe comprend des cornières en aluminium avec 8 fixations à l'aide de pattes à scellements ou des vis appropriées sur enduit fini,
Serrure à canon sûreté 3 points suivant organigramme, gâche à rouleaux,
Le vitrage sera du type double vitrage de sécurité (vitres feuilletées).
Fermetures et articulations : poignée de manœuvre suivant choix du Maître d'ouvrage
Drainage de l'ouvrant par fraisages et du dormant par trous oblongs équipés de déflecteurs antirefoulement,
Gorge de récupération des eaux de condensation éventuelles côté intérieur,
Bavettes démontables côté extérieur permettant la visite du calfeutrement (conformité au DTU 37/1).

## VI. LOT N° 06 : ELECTRICITE

### *VI.1 GENERALITES*

Ce lot concerne tous les éléments nécessaires aux prestations suivantes :

- Mise en place de prises de courant
- Mise en place d'interrupteur
- Mise en place de réglettes à Led avec prise pour salle-de-bains
- Mise en place de tubes fluorescents à Led pour pièces à vivre
- Nouvelle installation ou mise aux normes des installations électriques (disjoncteur, tableaux électriques, disjoncteur différentiel, câbles, etc)
- Fournitures d'ampoules et douilles

Ces travaux n'ayant pas un caractère limitatif, les matériaux et matériels nécessaires seront décrits avec précision dans le bon de commande.

### VI.2 *PRESCRIPTIONS TECHNIQUES*

Le matériel électrique doit être à la norme NF C 15-100, norme obligatoire pour toute construction neuve et rénovation.

*Choix des conducteurs électriques*

Le choix des conducteurs électriques se fera de la manière suivante :

– Câbles U 1000 R2V ou U1000 AR2V pour les parcours sur chemins de câbles, en vide sanitaire ou enterrés moyennant une protection mécanique (dalles, tuiles, briques, fourreaux), – Câbles AO5 VV-U ou R dans les parcours dissimulés par les faux plafonds,

– Câbles HO7 V-U ou R sous conduit isolant pour les parcours encastrés dans les cloisons maçonnerie ou dans les dalles ou dans les plinthes,

– Câbles résistant au feu CR1 pour l'alimentation des équipements de sécurité.

- Conducteur cuivre pour toutes les sections inférieures à 50 mm², il sera fait usage de conducteurs - Conducteur aluminium pour les sections supérieures ou égales à 500 mm

# VII LOT N° 07 : PLOMBERIE - SANITAIRE

## *VII.1 GENERALITES*

Ce lot concerne la fourniture des matériaux nécessaires aux prestations suivantes :

- Pose d'éviers y compris robinetterie pour cuisine plus accessoires de connexion au réseau d'eau extérieur bâtiment.
- Pose de lavabos y compris robinetterie pour salles-de-bain plus les accessoires de connexion au réseau d'eau extérieur du bâtiment.
- Pose de WC et abattants plus les accessoires de connexion au réseau d'eau extétieur bâtiment.
- Pose de conduites et canalisations
- Pose de siphons de sol
- Pose de tuyaux cuivre
- Pose de robinets d'arrêt d'eau
- Pose de kits douchette
- Pose de barres d'appui droites ou coudées pour personnes à mobilité réduite
- Pose de fosse septique

Ces travaux n'ayant pas un caractère limitatif, les matériaux et matériels nécessaires seront décrits avec précision dans le bon de commande.

## *VII.2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES*

Les fournitures devront se conformer, en priorité et sans restriction aux normes françaises et aux DTU en vigueur, notamment : DTU 60.1 et des Additifs : travaux de plomberie, sanitaires et DTU 60.33 : canalisations en chlorure de polyvinyle non plastifié pour évacuation des eaux usées et eaux vannes.

### *VII.2.1 Bloc WC complet*

Ensemble WC, en porcelaine vitrifiée, à sortie orientable, avec réservoir de chasse bas alimenté par le dessus, mécanisme intérieur très silencieux, abattant double blanc, y compris fixations. L'appareil sera de marque agréée UE.

### *VII.2.2 Évier sur meuble (2 bacs)*

Évier à poser inox 1 ou 2 bacs standard y compris toutes sujétions pour vidage

Robinet ou mitigeur

### *VII.2.3 Combiné de douche complète*
Les robinets ou douchettes seront de marque agréée UE.

### *VII.2.4 Canalisations*
Canalisation en tube cuivre écroui, colliers de fixation très rigides pour raccordement en eau des appareils sanitaires depuis le réseau.

### *VII.2.5 Canalisations en PVC Type eaux usées*
Canalisations en chlorure de polyvinyle non plastifié, de type eaux usées, y compris coudes, culottes, branchements, collecteurs, tampons hermétiques, bouchons de dégorgement, etc., supports, colliers métalliques

#### *VII.2.6 Fosse septique pvc*
La fosse septique « toutes eaux » reçoit l'ensemble des eaux usées domestiques (toilettes, cuisine, salle de bain).

Lu et Accepté (1) sans observation par l'Entrepreneur soussigné

LE TITULAIRE à le